

VDK Safe Life

Information concernant la durabilité art. 8 SFDR (01/01/2023)

a. Résumé

VDK Safe Life est une assurance-épargne de Fédérale Assurance qui promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales et sociales. Ce faisant, les entreprises dans lesquelles il est investi garantissent une bonne gouvernance. Il en va de même pour les pays dans lesquels il est investi. En d'autres termes, Fédérale Assurance sélectionne pour le produit VDK Safe Life, des investissements présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

En ce qui concerne l'évaluation des risques ESG, Fédérale Assurance travaille avec Sustainalytics, un bureau d'étude indépendant et de référence spécialisé dans les données et les évaluations ESG. Sustainalytics fournit non seulement l'expertise nécessaire à la réalisation d'analyses ESG lors d'un investissement, mais aussi pendant la durée de détention de cet investissement.

L'évaluation du risque Sustainalytics indique, entre autres, dans quelle mesure une entreprise est exposée aux risques ESG au cours de son activité économique. Fédérale Assurance exclut en tant que placement, les entreprises dont la cote ESG est supérieure à 40, ce qui correspond à un risque ESG « sévère ».

L'objectif fixé par Fédérale Assurance est qu'au moins 70 % du portefeuille d'investissement (à l'exclusion du cash/des espèces) soit considéré comme ESG.

Le portefeuille d'investissement est examiné deux fois par an. Une période de transition est prévue pour les positions existantes du portefeuille d'investissement qui ne répondent pas aux critères ESG. En tout état de cause, aucune nouvelle position ne peut être achetée dans les actifs qui ne sont pas conformes à la politique d'investissement ESG de Fédérale Assurance.

En outre, Fédérale Assurance est un assureur engagé qui n'hésite pas, le cas échéant, à dialoguer et à établir des contacts avec des entreprises et d'autres émetteurs, y compris sur des questions de durabilité.

b. L'objectif du produit VDK Safe Life n'est pas d'investir de manière durable, mais plutôt de se concentrer sur les performances ESG des investissements sous-jacents

Avec VDK Safe Life, les investissements sont réalisés dans des fonds ou des entreprises qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales. Les entreprises sous-jacentes doivent également appliquer une bonne gouvernance d'entreprise. VDK Safe Life se concentre sur la performance ESG des investissements sous-jacents, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable tel que prévu par le *règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)*.

L'UE élabore des critères pour déterminer dans quelle mesure un produit est un promoteur ESG.

Par conséquent, la qualification de ce produit en tant que promoteur ESG sera contrôlée au fur et à mesure de l'évolution de la législation européenne.

c. Caractéristiques environnementales et sociales promues par VDK Safe Life

VDK Safe Life a pour objectif de contribuer de manière générale à un impact positif sur l'environnement et la société. Dans le processus d'investissement, afin de promouvoir ces caractéristiques, plusieurs critères sont appliqués (exclusion, sélection basée sur des normes et évaluation des risques ESG).

d. Stratégie d'investissement

d. 1. Comment les investissements ont-ils été sélectionnés ?

La stratégie d'investissement de VDK Safe Life s'appuie, par ordre de priorité, sur:

1. Exclusion des entreprises et activités controversées
2. Exclusion des pays controversés
3. Sélection des entreprises fondée sur des normes
4. Intégration ESG : sélection basée sur la performance ESG

Au moins 70 % du portefeuille d'investissement (à l'exclusion du cash/des espèces) doit promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

1. Exclusion des entreprises et activités controversées

Sont exclus les secteurs et les sociétés qui :

- Fabriquent, distribuent ou vendent des armes et/ou des munitions,
- Fabriquent des produits du tabac,
- Produisent de l'électricité à partir du charbon,
- Extraient du charbon,
- Sont actifs dans l'industrie du jeu,
- Sont impliquées dans le travail forcé ou le travail des enfants.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les outils suivants sont également utilisés :

- Liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien,
- Liste d'exclusion des activités et projets non financés par la Banque mondiale/Société financière internationale.

2. Exclusion des pays controversés

Deux listes sont utilisées pour l'exclusions des pays:

- Liste des pays sans ou avec une faible imposition
Il s'agit des paradis fiscaux repris dans la liste établie par un arrêté royal portant exécution de l'article 307 §1/2, 3ème alinéa, du Code des impôts sur les revenus 1992 («CIR 92»).
Plus précisément, cette liste comprend une trentaine de pays où il n'existe pas de régime d'impôt sur les sociétés ou où l'impôt sur les revenus des sociétés est inférieur à un certain taux nominal (10 %).
- Liste des pays sanctionnés
Liste des pays faisant l'objet de sanctions et/ou d'embargos de la part des Nations Unies et de l'Union européenne.

3. Sélection des entreprises fondée sur des normes

L'initiative des Nations Unies en matière de durabilité est suivie. Le Pacte Mondial des Nations Unies formule des principes de durabilité dans les domaines des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces principes sont appliqués lors de la sélection des entreprises bénéficiaires des investissements.

4. sélection basée sur la performance ESG

Le système d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics est utilisé pour exclure les investissements qui présentent un risque ESG sévère (score de 40 ou plus). Le système analyse les classes d'actifs suivantes : actions cotées, private equity (capital-investissement), obligations d'entreprise et prêts.

d. 2. Qu'en est-il de la gouvernance d'entreprise ?

Les pratiques relatives à la gouvernance d'entreprise sont évaluées à l'aide des critères suivants : des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales. Les performances dans ces domaines sont fournies par Sustainalytics.

d. 3. Qu'en est-il des actifs qui ne répondent pas aux critères ESG ?

Une période de transition est prévue pour les positions existantes dans le portefeuille d'investissement qui ne répondent pas aux critères ESG.

Les actions qui ne répondent pas aux critères peuvent être conservées tant que la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition. Les obligations qui ne répondent pas aux critères peuvent être conservées jusqu'à l'échéance finale pour satisfaire aux obligations de rendement et de gestion des risques. Aucune nouvelle position ne peut être achetée dans des actifs qui ne sont pas conformes à la politique d'investissement ESG de Fédérale Assurance.

e. Tolérance au risque en pourcentage des investissements

Au moins 70 % du portefeuille d'investissement (hors cash/espèces) doit promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales et donc avoir un score ESG.

La partie restante du portefeuille peut être constituée d'espèces et d'instruments du marché monétaire ou d'actifs pour lesquels aucune donnée ESG n'est (encore) disponible en raison de leur faible profil, de leur volume ou de leur distribution. Il se peut également qu'un investissement bien défini ne présentant pas de caractéristiques ESG soit néanmoins présent dans le portefeuille d'investissement afin d'obtenir une répartition équilibrée au sein du portefeuille.

f. Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales

Le système d'évaluation des risques de Sustainalytics est utilisé à la fois lors de l'achat d'actifs et pour passer au crible le portefeuille d'investissement sur une base régulière, plus précisément deux fois par an.

g. Méthodologie de Sustainalytics

L'évaluation des risques ESG de Sustainalytics indique dans quelle mesure une entreprise est exposée à des risques en matière de durabilité non maîtrisés et traduit cette exposition en impact sur la valeur économique de l'entreprise. Un score faible signifie que le risque en matière de durabilité non maîtrisé est moindre et est préférable à un score élevé.



Plus en détail

Tout d'abord, les risques en matière de durabilité applicables à l'entreprise sont déterminés. Ensuite, Sustainalytics examine dans quelle mesure l'entreprise gère ces risques en matière de durabilité. La différence entre ces deux résultats est le risque non maîtrisé, ou l'évaluation du risque ESG.

Les risques en matière de durabilité applicables sont déterminés par les circonstances ESG matérielles au sein du (sous-)secteur, par les circonstances ESG spécifiques à l'entreprise et par l'implication de l'entreprise dans des événements ESG tels que les controverses et les violations du Pacte Mondial des Nations unies.

Pour parvenir à la partie maîtrisée des risques, Sustainalytics examine les performances de l'entreprise par rapport à ses politiques, programmes, performances pratiques et quantitatives.

h. Source et traitement de données

Sustainalytics effectue le travail de recherche ESG utilisé pour qualifier VDK Safe Life de produit promouvant des caractéristiques ESG. Sustainalytics fait partie de Morningstar et est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de recherches et de notations ESG.

Au cours des 25 dernières années, Sustainalytics s'est développé pour soutenir une centaine d'investisseurs parmi les plus importants au monde à intégrer l'ESG et la gouvernance d'entreprise dans leur processus d'investissement. Veuillez noter que Sustainalytics ne fait aucune recommandation sur un produit particulier. Les informations contenues ici, en particulier sur Sustainalytics, ne doivent pas être utilisées comme une indication pour acheter ou vendre certains produits d'investissement. En d'autres termes, aucun conseil en investissement n'est donné ici.

i. Limites aux méthodes et aux données

Sustainalytics est utilisé pour évaluer la performance ESG de VDK Safe Life. La méthodologie de ce fournisseur étant conforme aux meilleures pratiques (best practices), elle a été choisie en priorité. Néanmoins, un autre fournisseur peut appliquer une méthodologie différente pour évaluer la performance ESG et il peut donc y avoir un avis différent sur cette performance.

Les entreprises ne fournissent pas toujours les données dont un fournisseur de données a besoin pour déterminer une notation ESG. En soi, une telle entreprise n'est pas un investissement interdit.

Pour certains actifs (par exemple les actifs non cotés, les bâtiments), les données disponibles peuvent être insuffisantes ou leur qualité peut être trop limitée. Fédérale Assurance s'attend à ce que cette collecte de données s'améliore dans les années à venir.

j. Diligence raisonnable

L'équipe Asset Management (qui fait partie du département Finance & Comptabilité de Fédérale Assurance) est chargée de la sélection finale des actifs à investir. L'utilisation de la méthodologie de risque ESG de Sustainalytics est primordiale et la marge de manœuvre indiquée dans le cadre de la tolérance au risque est strictement contrôlée. Le suivi de la méthodologie sélectionnée et du seuil formulé est effectué par l'équipe Risk qui remplit la fonction de contrôle indépendant au sein de Fédérale Assurance.

k. Politiques d'engagement

Le présent document décrit l'engagement de Fédérale Assurance auprès des entreprises (cotées en bourse) et d'autres émetteurs de référence dont elle détient des investissements en portefeuille, sur les questions de durabilité.

Étant donné que Fédérale Assurance, en tant que petit acteur du marché, a des possibilités limitées d'influencer de manière significative les politiques des sociétés (cotées) dans lesquelles elle investit et où sa participation n'est pas importante dans la plupart des cas, l'engagement des actionnaires n'est actuellement pas intégré dans la stratégie d'investissement de Fédérale Assurance. Par conséquent, la règle générale est qu'il n'y a pas de droit de vote ni dans les sociétés cotées en bourse ni dans les autres sociétés. Ce n'est que si Fédérale Assurance détient une part significative des actifs d'une entreprise (par rapport à sa capitalisation boursière ou à sa dette financière) qu'il est possible de déroger à la règle générale.

Fédérale Assurance peut toutefois engager un dialogue (discussion) avec des sociétés (non) cotées en bourse sur la stratégie, les performances financières et non financières, la gouvernance et l'impact social et environnemental. Le cas échéant, cela se fait sans ordre du jour ni fréquence spécifiques. Dans la mesure du possible, l'alignement sera recherché avec les autres actionnaires ou obligataires concernés.

Les politiques d'engagement et de vote de Fédérale Assurance sont en cours d'élaboration et sont examinées annuellement.

LEXICON

SFDR: Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Art. 8 SFDR Lorsqu'un produit financier promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, il est demandé de fournir sur le site web les informations prévues à l'article 10 SFDR.

Fédérale Assurance - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - Belgique
Internet: www.federale.be - N° vert 0800/14 200

Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, est une entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0346 pour pratiquer les branches 2, 21, 22, 23 et 26 en Belgique.
Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE90 3101 5641 6832 - RPM Bruxelles TVA BE 0408.183.324

Intermédiaire d'assurance: vdk spaarbank nv, FSMA 20230, ou un de ses représentants commerciaux,
Siège social: Keizer Karelstraat 15, 9000 Gent - BTW BE 0400 067 788 - RPR Gent